

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 28 octobre 2008
13 h 30

Bonjour à tous,

Nous vous invitons, **membres et sympathisants**, à participer à notre prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 28 octobre 2008.

Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour amener quelques-uns de vos ami(e)s? Cette assemblée nous permettra de faire le point avec vous sur le dossier de l'indexation de nos rentes de retraite.

Le rapport du comité de travail sur les coûts d'indexation des régimes de retraite (CTÉCIRR), le rapport du groupe Cirano et le rapport Mercier ne doivent pas être une distraction qui nous ferait perdre de vue notre objectif, la pleine indexation de nos rentes de retraite maintenant.

La force des retraités réside dans leur détermination à obtenir ce qui leur est dû. Votre présence à cette réunion aidera à faire avancer notre dossier prioritaire : « la pleine indexation de nos rentes de retraite ».

Nous vous invitons à consulter l'ordre du jour ci-contre.

Les membres du Conseil d'administration se feront un plaisir de vous accueillir et d'échanger avec vous.



Rodrigue Dubé, président

CENTRE MULTIFONCTIONNEL

1075, rue Lionel-Daunais, Boucherville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation de la présidence de l'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 2007;
5. Suivi de la dernière assemblée générale;
6. Rapport annuel de l'ADR;
7. Amendements aux statuts et règlements :
 - 7.1 Changements sémantiques : articles 3.2, 5.3, 5.3.1, 5.3.2, 5.3.1.2, 5.3.1.3 et 5.8,
 - 7.2 Modifications de responsabilités : articles 5.3.1.3, 5.3.1.4, et 5.3.1.5,
 - 7.3 Modification au Conseil d'administration : article 5.3;
8. Rapport financier 2007-2008 :
 - 8.1 Présentation par le trésorier : état des revenus et dépenses et bilan,
 - 8.2 Rapport du vérificateur,
 - 8.3 Nomination du vérificateur;
9. Prévisions budgétaires 2008-2009;
10. Plan d'action pour l'année 2008-2009;
11. Élections :
 - 11.1 Désignation du président et du secrétaire d'élection;
 - 11.2 Élection aux postes :
 - Vice-président(e) aux communications,
 - Trésorier(e),
 - Conseiller(e)s n° 2 et 4;
12. Varia;
13. Levée de l'assemblée.

Rodrigue Dubé, président de l'ADR



BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE – ÉLECTIONS DU 28 OCTOBRE 2008

Cochez le poste pour lequel vous déposez votre candidature.

Vice-président(e) aux communications

Trésorier(e)

Deuxième conseiller(e)

Quatrième conseiller(e)

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Numéro de membre _____

Signature du candidat _____

PROPOSEUR (en caractères d'imprimerie) _____

Numéro de membre _____

Signature du proposeur _____

APPUYEUR (en caractères d'imprimerie) _____

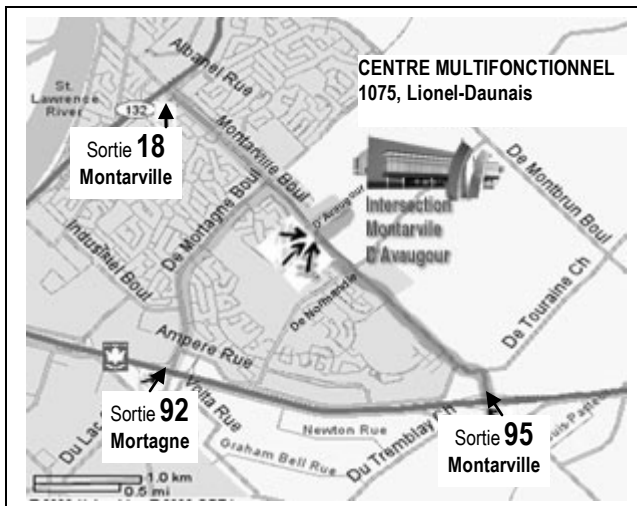
Numéro de membre _____

Signature de l'appuyeur _____

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ADR

- **CHANGEMENTS SÉMANTIQUES**
Articles 3.2, 5.3, 5.3.1, 5.3.2, 5.3.1.2.5.3.1.3 et 5.8.
- **MODIFICATIONS DE RESPONSABILITÉS**
Articles 5.3.1.3, 5.3.1.4 et 5.3.1.5.
- **MODIFICATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Article 5.3.

CARTE D'ACCÈS



CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE BOUCHERVILLE 1075, rue Lionel-Daunais Boucherville (Québec) J4B 8N5

Autoroute 20, en direction Québec : Prendre la sortie 92 Mortagne, direction centre-ville par le boul. Mortagne. À l'intersection Mortagne et Montarville, tourner à droite sur Montarville. Tourner à gauche à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

Autoroute 20, en direction Montréal : Prendre la sortie 95 Montarville, direction centre-ville par le boul. Montarville. Tourner à droite à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

Route 132, en direction Varennes, Sorel : Prendre la sortie 18 Montarville et tourner à droite sur le boul. Montarville. Tourner à gauche à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

RÈGLEMENTS pour la mise en candidature

Votre bulletin de mise en candidature doit être déposé **au plus tard le 15 octobre 2008** à l'adresse suivante :

**Association démocratique des retraités
372, rue Jean-Désy
Boucherville (Québec) J4B 2B2**

CONDITIONS À LA CANDIDATURE (article 7.3 des Statuts et règlements de l'ADR)

- Être membre en règle de l'Association au moment du dépôt de sa candidature.
- Remplir le bulletin de mise en candidature, signé par deux autres membres.
- Faire parvenir le bulletin de mise en candidature au siège social de l'Association au moins dix (10) jours/calendrier avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

POSTES MIS EN CANDIDATURE aux élections du 28 octobre 2008

- Vice-président(e) aux communications
- Trésorier(e)
- Conseiller(e)s n° 2 et 4

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE CI-DESSUS